

## Extension du pass sanitaire obligatoire : les équipements du Grand Narbonne concernés

Suite aux annonces du Président de la République, **un pass sanitaire valide est indispensable aux personnes de 18 ans et plus pour accéder aux équipements du Grand Narbonne suivants à compter de mercredi 21 juillet :**

- Espace de liberté (piscine et bowling)
- Piscine communautaire de Fleury d'Aude
- Médiathèque du Grand Narbonne
- **Concerts de la Tempora** (jeudi 22 juillet à Ouveillan, mardi 27 juillet à Mailhac, jeudi 29 juillet à Sigean, mardi 3 août à Treilles, jeudi 5 août à Sainte-Valière, mardi 10 août à Montredon-des-Corbières, jeudi 12 août à Peyriac-de-Mer)

A l'Espace de liberté, la piscine communautaire de Fleury et la Médiathèque du Grand Narbonne, **le port du masque reste obligatoire**. Des agents à l'entrée de ces bâtiments vérifieront auprès de chaque usager qu'il détient bien **un pass sanitaire valide à son nom (avec présentation d'une pièce d'identité)**. **Les jeunes (entre 12 et 17 ans) devront présenter une pièce d'identité pour justifier de leur âge.**

**Sans pass sanitaire valide, l'entrée à l'Espace de liberté, à la piscine de Fleury et à la Médiathèque du Grand Narbonne sera refusée.**

### Un dispositif spécial pour les concerts de la Tempora

Pour pouvoir assister aux concerts en extérieur de la Tempora dans plusieurs villages du Grand Narbonne, un pass sanitaire valide doit également être présenté pour les personnes de 18 ans et plus (avec présentation d'une pièce d'identité). Lors du contrôle du pass, s'il s'avère bien valide, **un bracelet est remis aux spectateurs**. Les moins de 18 ans, non concernés par le pass sanitaire à l'heure actuelle, devront justifier de leur âge en présentant une pièce d'identité.

**Les personnes n'ayant pas de pass sanitaire valide peuvent se faire tester sur place en amont des concerts.**

Le Grand Narbonne va mettre en place un centre de dépistage rapide. Ce centre permettra d'obtenir un résultat fiable et immédiat (en moins de 15 minutes) à travers la réalisation d'un test antigénique. Du personnel compétent et habilité accueillera les spectateurs le jour-même. A la suite du test et s'il est négatif, un bracelet sera remis aux personnes testées négatif. Les tests seront gratuits : il faudra avoir sa carte vitale.

**Le port du masque n'est pas obligatoire mais il reste recommandé.**

### Un pass sanitaire valide, c'est quoi ?

**1) La vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale, soit :

- 7 jours après la 2<sup>e</sup> injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson de Janssen) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

**Ou 2) La preuve d'un test négatif de moins de 48h.**

**Ou 3) Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois**